



## PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 16 novembre 2022

#### **Saint-Jean-du-Bruel : organisation des élections municipales partielles intégrales**

Le conseil municipal de Saint-Jean-du-Bruel a été dissous par décret du Président de la République du 12 octobre 2022.

Cette dissolution a mis un terme au mandat des 15 membres du conseil municipal de cette commune.

Depuis le 14 octobre 2022, la gestion des affaires courantes de la commune est confiée, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, à une délégation spéciale présidée par le préfet honoraire Gilles Cantal.

La délégation spéciale a également pour mission d'organiser, dans un délai de 3 mois, des élections municipales partielles intégrales au cours desquelles les électeurs procéderont à l'élection d'un nouveau conseil municipal.

**Ces élections auront lieu le 8 janvier 2023 pour le 1er tour de scrutin. Dans l'hypothèse où le 1er tour ne serait pas conclusif, le second tour aura lieu le 15 janvier 2023.**

Les personnes qui souhaitent se porter candidates devront venir déposer leur déclaration de candidature à la préfecture (place Foch à Rodez) auprès du service de la légalité / pôle élections - structures territoriales (rendez-vous à prendre par téléphone au 05 65 75 73 33).

Les personnes seront reçues :

- le lundi 19 décembre, le mardi 20 décembre et le mercredi 21 décembre 2022 : de 9h30 à 11h et de 14h30 à 16h
- le jeudi 22 décembre 2022 : de 9h30 à 11h et de 14h30 à 18h

Les pièces à fournir pour faire acte de candidature sont précisées sur le site internet des services de l'État : [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr) (rubrique Accueil / politiques publiques / élections / élections municipales / espace candidats / formulaires de déclarations de candidature).

#### **Contacts presse**

#### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

